

Objet : Chemins de randonnée – Demande de subvention

Le Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n° 2021-02-18-020 du conseil communautaire en date du 18 février 2021 donnant délégation au Président pour déposer toute demande de subvention concernant des projets inscrits au budget,

Vu le budget 2023 adopté le 6 avril 2023,

Considérant la démarche engagée au niveau du PETR P2AO (Pôle d'équilibre territorial et rural des Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche) pour requalifier l'offre de randonnée sur les 3 communautés de communes du territoire, par une signalétique et du mobilier urbain communs,

Considérant que le Département de l'Orne soutient cette initiative pour les circuits qualificatifs appelés circuits « PREMIUM » en fonction de :

- La praticabilité du circuit
- Son intérêt patrimonial et paysager
- Ses équipements et sa mise en tourisme
- Son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Considérant que 4 circuits « PREMIUM » ont été identifiés sur le territoire de la CdC des Pays de L'Aigle,

Considérant le bilan d'opération suivant :

DEPENSES	Commentaire	Taux	en € HT	en € TTC
<i>Fourniture et pose RIS et pupitres</i>	<i>Lot 1 - JEZEQUEL</i>		17 580,00 €	21 096,00 €
<i>Fourniture et pose mats et flèches</i>	<i>Lot 2 - Ouest gravure</i>		7 364,00 €	8 836,80 €
<i>Fourniture et pose bancs</i>	<i>Lot 3 - Cyria</i>		4 110,00 €	4 932,00 €
<i>Travaux voirie</i>	<i>fait l'objet d'un bon de commande dans le cadre de l'accord-cadre voirie en cours</i>		5 397,60 €	6 477,12 €
Estimation travaux			34 451,60 €	41 341,92 €
TOTAL DEPENSES			34 451,60 €	41 341,92 €
RECETTES	Commentaire	Taux		
Département	Dépenses éligibles 30 341,60 €	30%	9 102,48 €	9 102,48 €
Fonds européens			18 458,80 €	18 458,80 €
TOTAL subventions			27 561,28 €	27 561,28 €
FCTVA				6 781,73 €
TOTAL recettes			27 561,28 €	34 343,01 €
Autofinancement			6 890,32 €	6 998,91 €

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2023,

Considérant qu'il convient de solliciter les subventions pour mener à bien cette opération ;

Considérant l'aide du Département de l'Orne qui intervient pour accompagner la création d'une offre structurante et qualitative de chemins de tous types de randonnées.

Considérant les travaux éligibles de l'aide du Département (travaux d'ouverture de chemins et remise en état / élagage, débroussaillage initial, terrassement, encaissement, busage...), une intervention pour busage est prévue sur le chemin de la Diligence aux Genettes pour rendre praticable une partie qui ne l'est plus.

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Orne et au titre du programme LEADER pour financer les circuits PREMIUM.

Le plan de financement se présente de la manière suivante :

Subvention du Département :	9 102,48 €
Subvention LEADER :	18 458,80 €
Autofinancement :	6 890,32 €
Total (en € HT) :	34 451,60 €

Article 2 : de dire que le service voirie de la CdC des Pays de L'Aigle est chargé de l'entretien et du balisage des chemins, une fois par an.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des Collectivités Territoriales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne au Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

Fait à L'Aigle, le 04 octobre 2023

Acte reçu en Préfecture le 19 OCT. 2023
Publié en ligne le 19 OCT. 2023
Certifié exécutoire

Le Président
Jean SELLIER

